

La Lettre du Léman

Bulletin d'information de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman

Sommaire

Dossier:

Préservation des milieux naturels du Léman

Le groupe «Milieux naturels»	p.2
Le site Natura 2000 Léman	p.3
Revitalisation à Chens-sur-Léman	p.4
Conservation de la littorale	p.4
Les sites palafittiques du Léman	p.5

Brèves:

Le SAGE de l'Arve (F)	p.6
Le Boiron de Morges (VD)	p.6
Plantes exotiques envahissantes	p.6



Vague de froid sur le Léman © Magali Faccini

Lettre du Léman, nouvelle version

Vous l'avez certainement remarqué, la Lettre du Léman a fait peau neuve en 2012. Mais ce n'est pas tout, d'autres changements auront lieu prochainement, notamment la mise en place d'une version électronique de la Lettre du Léman afin de réduire la quantité de papier utilisée.

A cet effet, nous avons mis à votre disposition sur notre site internet (www.cipel.org) un petit formulaire vous permettant de nous faire savoir si vous désirez recevoir dorénavant la Lettre du Léman par courriel ou maintenir votre abonnement à la version papier. Nous vous remercions d'avance de votre participation.

Recommandations 2011

La CIPEL encourage ses membres à s'engager à prendre toutes les initiatives pour faire connaître et mettre en œuvre les actions inscrites dans le nouveau Plan d'action 2011-2020 ainsi qu'à mobiliser l'ensemble des acteurs pour mettre en application dans les meilleurs délais les mesures inscrites dans le Plan d'action.

Les recommandations de la CIPEL sont accessibles en ligne sur le site internet : www.cipel.org

Editorial

Plus que 3% de rives naturelles sur les deux cents kilomètres de rives du Léman, dont peu d'endroits où la faune est encore protégée des dérangements liés aux activités humaines.

Ces prochaines années, l'enjeu majeur du groupe «Milieux naturels» de la CIPEL consistera à tout mettre en œuvre pour encourager la consolidation du statut de la soixantaine de sites dignes de protection sur le pourtour du lac et leur revitalisation. A ce titre, le projet de revitalisation du delta du Rhône dans le cadre de sa troisième correction est un projet phare des plus prometteurs. Par ailleurs, le groupe va encourager les communautés et les privés à contribuer au maintien, voire à l'amélioration de la biodiversité en dehors de ces secteurs dans le cadre de la gestion des espaces verts et du développement de projets d'aménagement qui intègrent des objectifs de revalorisation des rives.

La problématique des espèces exotiques invasives occupera aussi la CIPEL, qui s'inquiète déjà du développement important de certaines plantes, telles que la renouée du Japon, qui menace la fragile diversité floristique du Léman.

Bon voyage dans le monde de la conservation de la biodiversité et des activités du groupe «Milieux naturels».

Romaine Perraudin Kalbermatter, biologiste au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement du canton du Valais et présidente du groupe «Milieux naturels» de la CIPEL

Dossier

Préservation des milieux naturels du Léman



Réserve naturelle des Crénées © Hubert J. du Plessix

Un groupe de travail pour la préservation des milieux naturels

À fin de répondre aux objectifs fixés par le plan d'action de la CIPEL, le groupe «Milieux naturels» (en collaboration avec le Conseil scientifique de la CIPEL) propose des recommandations basées sur une synthèse de l'état des milieux aquatiques (rives du Léman et rivières) ainsi que sur le suivi des opérations de renaturation réalisées sur le bassin versant.

Composé d'une vingtaine de professionnels suisses et français, le groupe «Milieux naturels» est formé d'experts scientifiques et techniques, ainsi que de gestionnaires représentant les différentes entités géographiques, tels que des membres de syndicats ou d'agglomérations proposant une politique de renaturation particulièrement intéressante. Le groupe peut exceptionnellement faire appel à des acteurs externes selon les projets étudiés, par exemple des représentants d'associations de protection de la nature actives sur le bassin versant.

Après avoir identifié les secteurs sensibles qui présentent des déficits importants ou dignes de protection particulière selon des critères biologiques, hydrauliques et morphologiques, le groupe propose, en accord avec les entités concernées, des objectifs prioritaires pour ces secteurs en tenant compte de différents enjeux, notamment écologiques, sécuritaires, sociaux, touristiques et économiques.

Le groupe «Milieux naturels» encourage et peut appuyer des entités dans leurs programmes de renaturation, un de ses objectifs étant de sensibiliser les décideurs et les maîtres d'ouvrage afin qu'ils développent de bonnes pratiques en matière de gestion des milieux naturels. Il assure également un suivi et un échange d'informations sur les projets de renaturation et valorise des actions pilotes en concertation avec les acteurs locaux.

Au regard du Plan d'action 2011-2020, le groupe «Milieux naturels» est impliqué dans le suivi et la mise en œuvre des actions suivantes :

- D1 Conserver et renaturer les rives du lac
- D2 Protéger les sites du Réseau Ecologique Lémanique
- D3 Rendre les activités nautiques plus respectueuses de l'environnement
- D4 Mettre en place une gestion intégrée par bassin versant
- D5 Garantir au cours d'eau un espace suffisant
- D6 Promouvoir la renaturation des cours d'eau
- D7 Réduire l'impact des prélèvements dans les cours d'eau
- D8 Rétablir la migration piscicole
- D9 Améliorer la connaissance, limiter l'arrivée et le développement des plantes exogènes invasives
- D10 Améliorer la connaissance, limiter l'arrivée et le développement de la faune exogène invasive
- D11 Améliorer la connaissance des zones humides, les protéger et les préserver de l'urbanisation et des activités agricoles.

Pour obtenir plus de détails sur ces différentes actions, vous pouvez consulter le plan d'action 2011-2020 sur le site internet de la CIPEL : www.cipel.org

Le site Natura 2000 Léman

Amélie Sahuc, *Chargée de mission Ressource en eau SYMASOL*

Dans le cadre de la politique européenne pour la préservation de la biodiversité, un réseau de sites dénommé « Natura 2000 » a vu le jour afin de conserver les espèces et habitats menacés en Europe.

Ce réseau vise la cohabitation entre les activités humaines et un objectif de maintien de la biodiversité, tout en se basant sur une démarche volontaire des acteurs concernés (collectivités, propriétaires, gestionnaires, etc.).

Le site Léman a rejoint le réseau européen Natura 2000 en avril 2006 suite à la richesse reconnue du lac, vis-à-vis de l'avifaune notamment, pour son intérêt en tant que halte migratoire et site d'hivernage. Le site Natura 2000 s'étend sur environ 1'251 hectares et se situe sur la partie française du lac (24'300 hectares) qui compte près de 256 espèces d'oiseaux dont 75 nicheuses, observées lors des 30 dernières années. Cela représente plus des deux tiers des espèces connues à ce jour en Haute-Savoie. Il concerne actuellement 5 communes du bord de lac et se divise en 3 secteurs distincts : une zone naturelle en bordure de la

commune de Chens-sur-Léman appelée « la Sablonnière » ; une partie conséquente autour de la baie de Sciez avec ses hauts fonds et la plage d'Excenevex et, dans les terres, le domaine de Guidou situé sur la commune de Sciez ; un espace boisé qu'est le domaine de Ripaille situé sur la commune de Thonon-les-Bains.

Cette diversité de milieux permet au site Léman de remplir plusieurs fonctions : un site d'hivernage pour les anatidés, grèbes et plongeurs, une halte migratoire pour les limicoles et ardéidés, et enfin un habitat de reproduction pour le milan noir, le martin-pêcheur d'Europe et le milan royal.

— Elaboration du DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB)

Le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL) a été désigné en 2010 pour élaborer le DOCOB du site Léman.

Il s'agit d'un document de gestion qui se base sur un diagnostic des habitats et espèces présentes, mais aussi du contexte socio-économique, pour visualiser les enjeux qui se dégagent. Aujourd'hui le DOCOB du site Léman est en cours de finalisation. Il

a demandé un peu plus d'une année d'élaboration en concertation avec les différents acteurs concernés. Des activités traditionnelles, comme la chasse, la pêche ou l'agriculture, aux activités touristiques et de loisirs, toutes ont été invitées aux différentes étapes du montage du DOCOB afin de disposer d'un outil de gestion adapté au site.

Les actions qui seront préconisées pourront toucher à la conservation des habitats et espèces, à l'approfondissement des connaissances sur certains secteurs et domaines particuliers mais aussi à la sensibilisation et à l'information de tous les publics (usagers et acteurs locaux). La validation finale de ce DOCOB est prévue pour le mois de février 2012.

— Pour plus d'informations :

www.symasol.fr



Revitalisation à Chens-sur-Léman : Accroître les milieux lacustres favorables à la nature

Franck PIDOUX, Chef de projet au Service de renaturation des cours d'eau, Etat de Genève et Maxime CHATEAUVIEUX, Chargé de mission SYMASOL

Le service de renaturation des cours d'eau du canton de Genève et le Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique (SYMASOL) renouvellent leur collaboration dans le cadre d'un projet de revitalisation à Chens-sur-Léman. L'objectif est de développer des zones littorales existantes ayant déjà un caractère naturel et une forte capacité d'amélioration. La recherche de lieux s'est faite avec la participation de la CIPEL et le site de Chens-sur-Léman en France a

été identifié comme présentant un des meilleurs potentiels. Sa renaturation permettrait notamment de :

- Créer 2,5 hectares de milieux rares (roselières, milieux de transition, flore du littorellion*).
- Renforcer les effectifs des espèces présentes : grèbe huppé et rousserolle effarvate ; oiseaux d'eau hivernants et de passage ; cyprinidés, brochet.
- Favoriser le retour ou l'installation d'espèces rares et menacées : blongios nain, sterne pierregarin.
- Protéger une zone lacustre de 9 hectares.

Ce site offrirait ainsi un habitat favorable à la flore et à la faune, notamment pour les poissons et les oiseaux. Aussi, afin d'en garantir l'entretien à long terme, il serait intégré au futur Document d'Objectifs du site NATURA 2000 (DOCOB).

Le projet de revitalisation à Chens-sur-Léman, actuellement en cours d'instruction au titre de la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques, s'inscrit dans le cadre des mesures de compensations environnementales liées au projet de Plage Publique des Eaux-Vives à Genève.

* Littorellion : groupement végétal constitué de gazons littoraux périodiquement exondés.



Roselières de Chens-sur-Léman © Viridis Environnement

Conservation de la littorelle à une fleur sur les bords du Léman

Catherine Lambelet et Yamama Naciri, Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève

La littorelle est une plante discrète menacée d'extinction en Suisse. Répandue sur des grèves anciennement inondées, son déclin a débuté avec la régulation du niveau d'eau des lacs. Elle est aussi menacée par l'eutrophisation et le développement intense des constructions et des activités de loisirs.

Réputée disparue sur les rives du Léman, la littorelle a été redécouverte près de Messery en Haute-Savoie en 1992. Sa population a ensuite régressé en 10 ans vers une disparition presque complète, dont les causes ont pu être élucidées : concurrence exercée par les roseaux, ombrage des arbres de la rive et dégradation progressive des conditions hydriques.

En 2005, un plan d'action a pu être mis en place par les acteurs concernés*. Il a permis de gérer efficacement ce site et d'effectuer un renforcement de station à partir

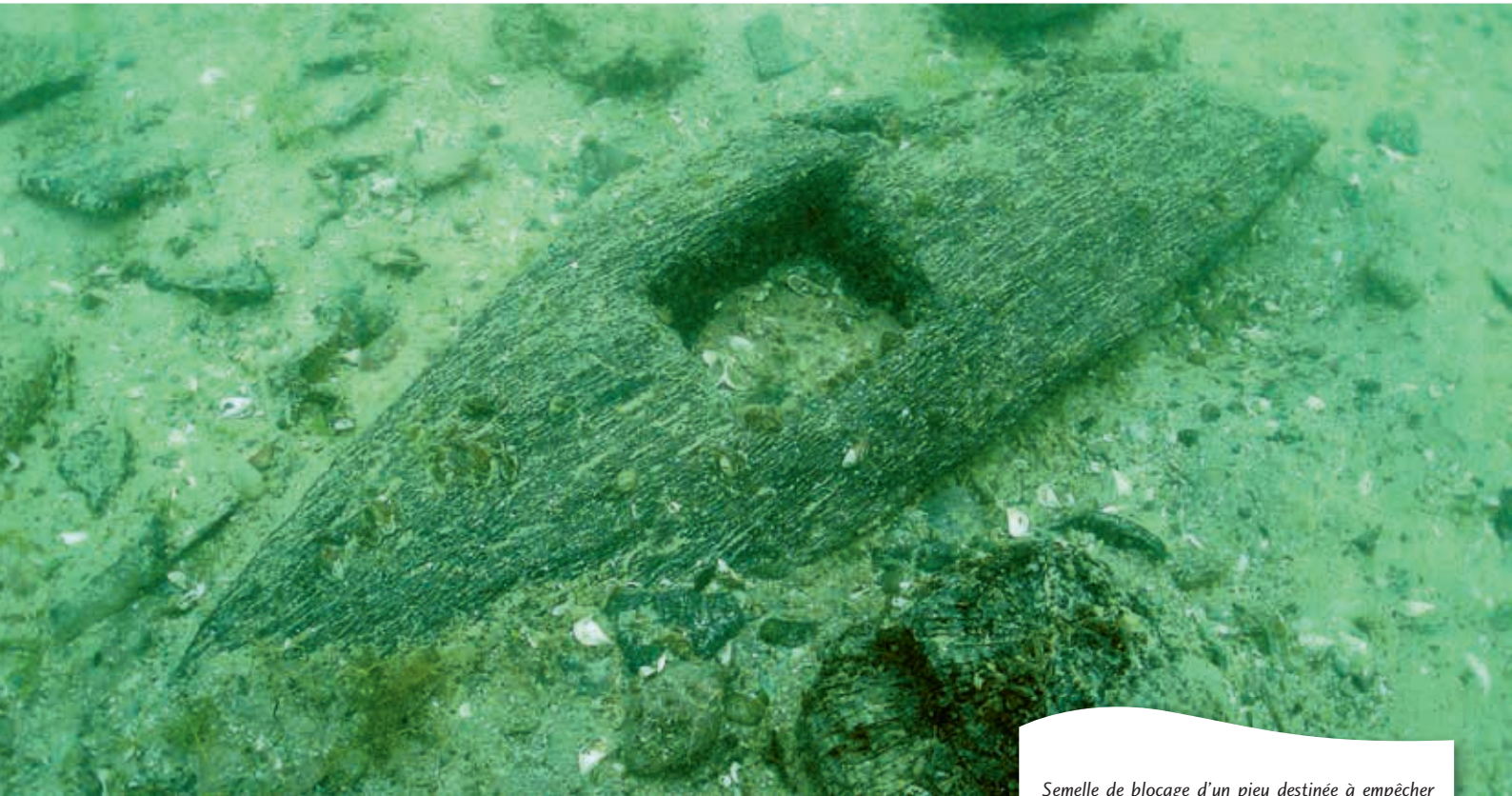


Littorelle © Catherine Lambelet

d'une culture ex situ en jardin botanique. En revanche, les essais de réintroduction dans la réserve de la Pointe-à-la-Bise, à Genève, ont échoué. L'altitude y est très légèrement inférieure et la rive très exposée aux courants.

Actuellement, la littorelle est menacée même dans son refuge principal sur les rives du lac de Constance. A ce stade de régression, toutes les populations doivent faire l'objet de mesures de conservation. Celles-ci doivent se baser sur une analyse scientifique, une gestion appropriée et un suivi à long terme. La préservation en conditions ex situ est également essentielle, les phénomènes aléatoires auxquels les populations sont soumises pouvant entraîner une disparition très rapide de cette espèce dans la nature.

* Projet mené en collaboration entre ASTERS, Pro Natura Genève, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages, Université de Genève et Direction générale de la nature et du paysage à Genève.



Semelle de blocage d'un pieu destinée à empêcher l'enfoncement de la structure de l'habitation sur pilotis. © A. Marguet/Drassm

Les sites palafittiques du Léman

Dans les eaux et en bordure du Léman, se cachent de nombreux vestiges d'habitats palafittiques qui présentent des conditions de conservation souvent exceptionnelles. Les matériaux organiques retrouvés sur ces sites (bois, textiles, vestiges végétaux et os) constituent une source d'information précise et détaillée sur le quotidien des premières sociétés agraires de l'Europe préhistorique.

Le mot «Palafitte» (de l'italien palafita, pieux fichés dans le sol, pilotis) qui caractérise des habitats en bord de lacs ou dans des zones humides, regroupe une trentaine de groupes culturels différents du Néolithique, de l'âge du bronze et du début de l'âge de fer, présents entre 5000 et 500 avant J.-C. dans les pays de l'arc alpin (Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie et Suisse). Grâce à l'étude des vestiges retrouvés, il est possible de retracer l'histoire complète d'un village et de suivre les déplacements de population sur de longues périodes.

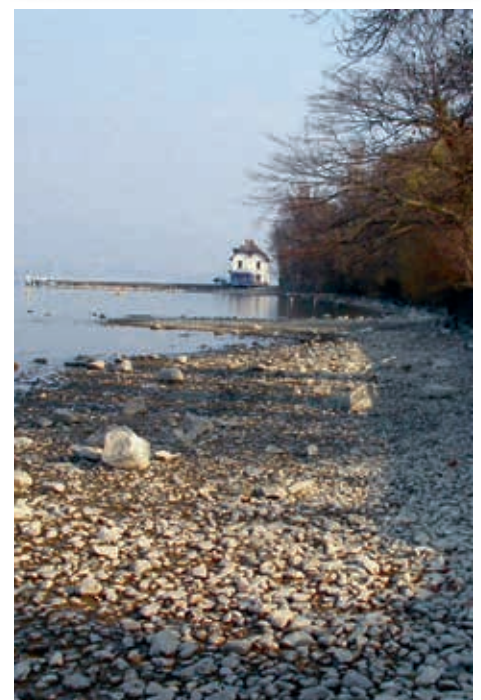
En juin 2011, six sites palafittiques du Léman ont été inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO : les stations de Morges et le site des Roseaux proche de Morges dans le canton de Vaud, les sites de Versoix, Bellerive et Corsier-Port dans le canton de

Genève, ainsi que celui de Chens-sur-Léman (Tougues) en Haute-Savoie. Ceux-ci font partie des cent onze sites les plus représentatifs autour des Alpes.

Le site de Tougues, situé en France sur la rive gauche du Petit-Lac, est probablement le mieux conservé de l'âge du bronze sur tout le pourtour lémanique. Il contient des couches organiques préservées sur 2'700 m² et des pilotis sont visibles sur près de 4'000 m². Ce site a livré des mobiliers céramiques abondants, dont les fragments d'un four de potier, et des objets en matières périssables bien conservés, notamment une roue en bois et un panier en osier. Les dates dendrochronologiques (la dendrochronologie est une méthode scientifique permettant la datation de pièces de bois en comptant et en analysant la morphologie des anneaux de croissance des arbres) indiquent une durée minimale d'occupation du site entre 1071 et 859 av. J.-C. Bien que protégés au titre des Monuments historiques depuis 1997, les vestiges palafittiques de Tougues ne sont pas à l'abri d'une potentielle destruction. L'érosion des fonds faiblement immergés est accentuée par les aménagements littoraux et portuaires, la régression des roselières ou certaines pratiques plaisancières.

— Pour plus d'informations :

www.palafittes.org



Chens-sur-Léman, Tougues (Haute-Savoie, Léman)

© A. Marguet/Drassm

Brèves

Le SAGE de l'Arve (F)

Tanya Naville, *Chargée de mission SAGE Arve, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords*

Véritable outil de planification, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arve, dont l'objectif est d'améliorer la gestion de la ressource en eau sur son territoire, est actuellement en élaboration. Celui-ci concerne 106 communes sur une superficie de 2'164 km² dont 60% se situe à une altitude supérieure à 1'000 mètres et 20% au-dessus de 2'000 mètres. Les principaux cours d'eau concernés sont l'Arve, le Giffre, le Borne, la Menoge et le Foron du Chablais genevois.

Devant prendre en compte l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de son bassin versant, le SAGE de l'Arve s'articule autour de neuf enjeux intégrant principalement les problématiques de la qualité de l'eau, de la gestion quantitative, des risques naturels, des milieux naturels et de la morphologie et vie piscicole. Des études complémentaires seront lancées courant 2012 afin d'affiner les données nécessaires à l'écriture du document final. Ces thématiques d'études seront, entre autres, les zones humides, les eaux pluviales et l'hydroélectricité.

Le SAGE est issu d'un processus qui garantit la cohérence des politiques de l'eau et la concertation permanente des acteurs locaux à travers la Commission Locale de l'Eau (CLE). Celle-ci constitue l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE et de son suivi. Elle regroupe des élus du territoire, des usagers et des représentants de l'Etat et est constituée de membres représentatifs de l'ensemble des usages de l'eau. Par le caractère transfrontalier du territoire du SAGE, des représentants suisses siègent à la CLE : le canton de Genève, la CIPEL et la société d'électricité d'Emosson.

Action collective pour limiter l'apport de phytosanitaires dans le Boiron de Morges (VD)

Le Boiron de Morges, situé dans le canton de Vaud, traverse une zone agricole très diversifiée de grandes cultures, de vignes, de vergers et de cultures maraîchères, avant de se jeter dans le Léman. Les produits phytosanitaires qu'il draine tout au long de ses 14 kilomètres provoquent une dégradation de la qualité physico-chimique et biologique de son eau.

Le canton de Vaud, avec l'appui de la Confédération et des communes, a mis sur pied un programme de lutte contre la pollution par les phytosanitaires basé sur l'article 62a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Des contrats sont conclus avec les agriculteurs qui prennent des mesures volontaires permettant de réduire le ruissellement des phytosanitaires vers le Boiron (bandes herbeuses, semis croisés, substitution de produits, récupération des résidus de bouillies, suppression d'herbicides, ...). Ceux-ci sont alors indemnisés pour compenser les éventuelles pertes de revenus liées à ces nouvelles pratiques.



Embouchure du Boiron de Morges © Raymond Vallier

Cette première phase a déjà apporté des effets positifs sur la qualité des eaux. La poursuite du projet sur les cinq prochaines années devrait permettre de restaurer la qualité du cours d'eau sur l'ensemble de son tracé. Un projet pilote similaire dans le bassin versant du ruisseau des Charmilles à Dardagny, dans le canton de Genève, est également en cours, en collaboration avec les viticulteurs, la commune et le canton. Ces expériences grandeur nature seront utiles pour la mise en place de projets similaires sur d'autres cours d'eau.

Des plantes exotiques envahissantes dans le bassin lémanique

Audrey Klein, *CIPEL*

La propagation des espèces exotiques envahissantes est de plus en plus contrôlée en Suisse, notamment depuis l'entrée en vigueur en 2008 de l'Ordonnance sur la dissémination des organismes dans l'environnement (ODE), interdisant la vente et l'entretien de certaines espèces.

Ces plantes exotiques envahissantes sont considérées comme problématiques car elles s'établissent dans des milieux naturels au détriment de la diversité biologique indigène. En plus des dangers pour la biodiversité, certaines d'entre elles peuvent présenter des atteintes à la santé humaine, des dégâts aux constructions ainsi que des pertes économiques dans les surfaces agricoles et forestières.

La CIPEL a mené son enquête au cours de l'été 2011 dans plusieurs jardinerie du pourtour lémanique. Les conclusions sont sans appel : les plantes interdites à la commercialisation en Suisse sont bien absentes des rayonnages alors qu'elles sont encore en vente dans les jardinerie françaises (Renouées, Sénéçon du Cap, Solidage, etc.) faute d'une législation similaire en France. Seul bémol en Suisse, le Sumac de Virginie que l'on retrouve encore dans près d'une jardinerie sur deux.

La vigilance reste de mise sur d'autres espèces encore autorisées à la commercialisation mais qui peuvent causer des dommages au niveau de la biodiversité : Buddleia, Chèvrefeuille du Japon, Robinier faux-acacia ou encore Laurier cerise. Ce sont autant d'espèces que l'on retrouve dans les jardinerie suisse et française du bassin lémanique.